



## Déclaration du SNUDI-FO 89 – CAPD du 07/03/2023

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames Messieurs les membres de la CAPD.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans le cadre de la seule réunion institutionnelle restant pour évoquer avec vous les questions concernant les droits de nos collègues professeur des écoles au sujet de leur carrière.

La loi Dussopt entrée en vigueur depuis 2019, comme nous nous y attendions a créé de l'opacité qui prime dans les opérations concernant l'avancement, le mouvement, la formation...

Nous continuons d'en exiger le retrait et exigeons le retour à la nécessaire transparence de ces opérations afin de garantir l'égalité de traitement et l'indépendance des agents.

Cette CAPD à pour objet les recours individuels concernant PPCR auquel nous sommes toujours fermement opposés en raison de l'arbitraire que cela engendre dans l'avancement : c'est bien l'individualisation des carrières et la remise en cause des droits collectifs qui régit son fonctionnement.

Et nous le constatons, les instances sont peu à peu vidées de leur contenu.

Les collègues se retrouvent démunis, les modalités de recours ne donnent plus les moyens de porter convenablement certaines demandes en ayant un regard d'ensemble. L'unique recours concernant PPCR que nous traitons aujourd'hui montre que les collègues ont intégré l'arbitraire du système.

A contrario, lors des opérations du mouvement, nous voyons le nombre de recours exploser car la situation empire : de plus en plus de collègues sont insatisfaits. Collègues dont nous continuerons de défendre les dossiers et demandes. Nous continuerons également de porter les revendications pour nos droits, nos statuts, nos salaires, nos conditions de travail, pour l'école de la République et les services publics. Loi Rilhac, évaluations d'écoles dont nous demandons l'abandon, et cette année record de coupe budgétaire pour l'éducation nationale.

Les collègues n'en peuvent plus et sont bien décidés à se faire entendre. **La colère qui monte depuis début janvier dans les écoles et établissements** contre les centaines de suppressions de postes prévues à la rentrée 2024 par le budget d'austérité imposé à coup de 49.3, contre les mesures du « *choc des savoirs* », à commencer par les groupes de niveau en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Dans cette situation, doit-on considérer la grève des personnels du 93 comme quelque chose d'isolé, à part ? N'est-ce pas la même exaspération, la même colère et les mêmes revendications partout ?

Alors que le gouvernement a décidé d'amputer le budget de l'école de 692 millions d'euros, les personnels qui décident la grève dès maintenant ont raison.

**Comme les agriculteurs qui ne relâchent pas la pression sur le gouvernement Macron-Attal de plus en plus isolé, les collègues de Seine-Saint-Denis ont ouvert la voie d'un mouvement déterminé à obtenir satisfaction.**

**Pour FO, c'est la bonne méthode! Celle de l'organisation de la grève pour gagner et décidée par les personnels.**

***"Les revendications et les préoccupations des collègues du 93 sont les nôtres !"***

Nous vous remercions.